

Jeudi 2 février 2017

La Métropole Rouen Normandie et l'Agence de l'Eau Seine Normandie signent un ambitieux contrat pour la gestion de l'eau et de l'assainissement sur le territoire

Plus grande régie publique d'eau de France (hors Paris), la Métropole Rouen Normandie est responsable de la production et l'alimentation en eau potable et de la collecte et le traitement des eaux usées.

Frédéric SANCHEZ, Président de la Métropole Rouen Normandie et Patricia BLANC, Directrice de l'Agence Eau Seine Normandie ont signé aujourd'hui, en présence de Nicole KLEIN, Préfète de la Région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime un contrat global et ambitieux. Ce contrat prévoit les actions à mettre en place afin d'atteindre des objectifs précis : respecter les normes sanitaires, diminuer les prélèvements, améliorer la qualité des rejets dans le milieu naturel (notamment par temps de pluie), garantir et sécuriser l'accès des habitants à une eau de qualité ainsi que réduire les risques d'inondations. De nombreux travaux, dont certains sont d'ores et déjà engagés, seront réalisés notamment sur les usines de production, les ouvrages, les stations de pompage afin de sécuriser l'alimentation et la distribution de l'eau potable, et pour optimiser la gestion de la ressource.

Ces investissements s'élèvent à 354 millions d'euros jusqu'en 2030, dont 227 éligibles aux aides de l'Agence de l'Eau. Pour financer ces investissements, celle-ci apporte une somme de 124 millions d'euros (80 millions de subventions et 44 millions de prêt sans intérêt).



©JFLange/MRN

« **Petit cycle de l'eau** » : circulation de l'eau résultant de l'intervention humaine, des points de captage jusqu'à son retour dans le milieu naturel, en passant par les usines de traitement, le système de distribution, les utilisations par les habitants et les entreprises, le réseau de collecte et les stations d'épuration.

« **Grand cycle de l'eau** » : cycle naturel, circulation de l'eau sur terre, dans les océans, les nuages, les eaux souterraines, les cours d'eau...

Un programme ambitieux et complet

Le programme prévoit un investissement prévisionnel de **354 millions d'euros (164 millions pour la partie eau potable et 190 millions pour la partie assainissement)**. Ces investissements concernent les usines de production comme la Jatte à Rouen, les stations d'épuration notamment la station Émeraude à Petit-Quevilly, mais aussi l'ensemble des réseaux de distribution, de collecte, de stockage, le traitement des eaux pluviales et la surveillance des réseaux. La Métropole investira pour 2017-2030, 582 M€ pour sa compétence eau et assainissement.

Périmètres du SAGE Cailly-Aubette-Robec et de la Métropole Rouen Normandie



Métropole Rouen Normandie - Copie de l'eau - SAGE - septembre 2016. SAGE et MRN - Paris - BD Topo Pays

⇒ Les stations d'épuration



Au titre de sa compétence assainissement, la Métropole gère **23 systèmes d'assainissement (réseaux et stations)**. La plus importante est la station d'épuration Émeraude.

La Métropole va assumer un chantier majeur au cours des prochaines années : **l'extension de la station Émeraude, qui assure le traitement des eaux usées de 35 communes**, des premières eaux de pluie et de certains effluents industriels. Ces travaux permettront d'augmenter considérablement son débit de référence (85 000 m³ par jour à 150 000 m³ par jour) afin de respecter les normes européennes ; ils dureront jusqu'en 2018. Ce chantier est évalué à 30 millions d'euros.

Le réseau d'assainissement du système Rouen-Émeraude (1 226 km) ne produit pas de déversement par temps sec. En revanche, par temps de pluie, les déversements dans le milieu naturel sont conséquents. Ainsi, d'importants travaux seront réalisés pour que le système Rouen-Émeraude soit en conformité avec la Directive Eau Résiduaire Urbaine.

La station est déjà dotée des technologies les plus pointues pour le traitement de dépollution des eaux.

Comment s'effectue le traitement de l'eau en station ?

3 étapes principales

- 1/Le prétraitement qui permet de retenir les matières les plus volumineuses
- 2/Le traitement primaire qui élimine les autres matières en suspension
- 3/Le traitement biologique est confié à des micro-organismes qui absorbent et dégradent les polluants organiques

⇒ Les usines de traitement

Les usines de traitement sont chargées de garantir une qualité constante de l'eau potable. Dans le cadre du contrat, elles feront l'objet de nombreux investissements parmi lesquels, entre autres, des interconnexions entre les réseaux du Cailly et de la Jatte, la sécurisation de la station du Mont-Duve à Elbeuf, le développement du captage du Cailly...

*L'usine de la Jatte à Rouen (24 000 m³ d'eau par jour) et la station des Moulineaux (28 500 m³ d'eau par jour) sont dotées d'une technologie de pointe : l'**ultrafiltration**. L'eau passe à travers des membranes qui arrêtent tous les éléments indésirables (micro-organismes, virus, bactéries) tout en préservant les sels minéraux. Ces filtres sont 10 000 fois plus fins que les pores de la peau.*

⇒ Les captages

Au titre de sa compétence, **la Métropole exploite aujourd'hui 49 captages pour produire et distribuer près de 35 millions de m³ d'eau par an.** Particulièrement sensibles aux pollutions, les captages font l'objet d'une vigilance et de mesures particulières : la Métropole met en œuvre des aires de protection, travaille avec les agriculteurs et les industriels afin d'adapter les techniques de production, sensibilise plus globalement les habitants aux risques de pollution des nappes...Des investissements en matière de potabilisation sont projetés. Ils s'accompagneront d'actions préventives visant à la restauration de la qualité de la ressource en eau souterraine.

5 captages répartis sur deux zones (à Moulineaux et Fontaine-sous-Préaux) sont identifiés comme prioritaires au titre du Grenelle de l'Environnement.

⇒ Diagnostic et recherches des fuites



©Thomas Boivin/MRN

Le rendement global du réseau est de l'ordre de 76%. De plus, la régie de l'Eau s'est dotée **d'une équipe pour réaliser un diagnostic permanent du réseau et les recherches de fuite.**

Les agents traquent les fuites en se basant sur l'écoute experte des bruits en sous-sol. Ils interviennent dès qu'une consommation anormale est repérée. Sur le terrain, des capteurs permettent de localiser très finement les sons produits par l'eau s'échappant d'une conduite percée. Grâce à « l'oreille d'or » des agents, la fuite est localisée au centimètre près et les plombiers prennent ensuite le relais.

Parallèlement aux interventions de l'équipe diagnostic permanent, **la Métropole améliore le rendement de son réseau d'eau potable en investissant chaque année 10 millions d'euros pour renouveler les canalisations et moderniser les unités de production.** Cet effort sera amplifié dans les années qui viennent, avec l'objectif de maintenir un rythme de 1% du réseau renouvelé chaque année, soit 19 kilomètres de canalisations.

Tarification de l'eau et de l'assainissement collectif : vers une harmonisation des tarifs sur la Métropole et une simplification de la facture d'eau

Au 1^{er} janvier 2010, la Métropole avait décidé d'étendre sa régie publique de l'eau à plus d'une vingtaine de communes. Cette régie est ainsi devenue la première régie publique de France en nombre d'abonnés après Paris. **Près de 65% de la population de la Métropole consomme aujourd'hui l'eau produite et distribuée par le service public.**

Grande régie publique, la Métropole met en place une tarification qui assure le financement des investissements pour une gestion durable des réseaux, usines et captages et un accès équitable et solidaire à l'eau pour ses habitants. La tarification progressive de l'eau, à la fois solidaire et écologique, déjà en place, est petit à petit étendue à l'ensemble du territoire. Dans le cadre de sa politique tarifaire actuelle et des dispositifs mis en place, la Métropole est déjà très engagée dans une démarche de solidarité en faveur des usagers grâce à : l'existence d'une tarification progressive sur la majorité des communes ; le conventionnement pour soutenir le Fonds Solidarité Logement avec le Département de la Seine-Maritime et la mensualisation pour faciliter le règlement des factures et la possibilité des échéanciers de paiement si nécessaire.

Le Conseil de la Métropole, lors de la séance de décembre 2016, a adopté les tarifs 2017 qui permettent le financement des investissements programmés.

Contact Presse

Métropole Rouen Normandie
Marion FALOURD
Marion.falourd@metropole-rouen-normandie.fr
02 32 12 23 16 – 06 16 21 38 54